



## SNES Martinique

Zac de Rivière Roche – Bât. F5  
97200 Fort de France

Tél : 05 96 63 63 27 Fax : 05 96 71 89 43  
e-mail : [s3mar@snes.edu](mailto:s3mar@snes.edu)  
site Internet : [www.martinique.snes.edu](http://www.martinique.snes.edu)  
[facebook](#) : Snes-Fsu Martinique

## SOMMAIRE

Editorial	Page 1
Profession de foi	Page 2
Liste	Page 3
Modalités de vote	Page 4

*Le SNES ne perçoit pas de subvention et ses ressources proviennent des cotisations que les adhérents lui versent.*

*C'est la garantie de l'indépendance du SNES. Cela permet au SNES de défendre les droits des personnels et de les conseiller.*

Syndiquez-vous directement en ligne, sur :  
<http://www.snes.edu>  
auprès du S1 de votre établissement  
ou auprès du S3

## EDITORIAL

Après le Congrès Académique suivi du Congrès National, voici venu le temps du renouvellement de nos instances.

En effet, le SNES renouvelle ses C.A.A. (Commission Administrative Académique) et C.A.N. (Commission Administrative Nationale) tous les trois ans et ce depuis le Congrès de Grenoble de 2016.

Au niveau national, l'U.S. vous expose les modalités de vote des élections à la C.A.N.

En Martinique, une seule liste, Unité et Action, se présente à votre suffrage pour animer le SNES pendant les 3 prochaines années.

Vous trouverez dans ce bulletin spécial Elections les informations dont vous avez besoin pour voter.

Le Secrétariat

## **PROFESSION DE FOI**

La liste U et A qui se présente au suffrage des adhérents du SNES Martinique est composée d'un ensemble de collègues qui veulent renouveler leur mandat, mais aussi de nouvelles personnes qui souhaitent s'investir davantage dans le syndicat. Nous avons travaillé de manière à ce qu'elle soit représentative des différentes catégories de personnels (AGREGES, CERTIFIES, CPE, PSY-EN, NON-TITULAIRES) et des établissements tant en terme de géographie du territoire qu'en terme de type d'établissements (collèges, lycées et CIO).

Les objectifs de cette liste sont clairs : nous devons défendre nos acquis très durement attaqués aujourd'hui par un gouvernement obsédé par la volonté de faire des économies, en acquérir de nouveaux et défendre l'intérêt collectif au sein des différentes instances auxquelles nous participons (Comité Technique Académique, Commissions Paritaires, Conseils d'administration). Durant les 10 dernières années, ce ne sont pas moins de 950 postes d'enseignants qui ont été supprimés dans notre Académie, ce qui a comme conséquence directe la précarisation des collègues qui se retrouvent de plus en plus sur plusieurs établissements, mais plus grave encore, ce qui empêche à nos lauréats aux concours de rentrer dans l'Académie.

### **Nous dénonçons :**

- La réforme des collèges qui dégrade les conditions de travail des collègues.
- La réforme des lycées à venir qui aboutira à une mise en concurrence entre établissements, à des baccalauréats « maison ».
- La nouvelle plate-forme PARCOURSUP qui écarte beaucoup de nos bacheliers d'une orientation dans le supérieur.
- La politique de suppressions de postes dans notre académie et l'augmentation des effectifs par classe qui en résulte.
- La nomination de nos stagiaires dans les académies d'extension : Paris, Versailles, Créteil.
- Le népotisme toujours présent dans la gestion des personnels de l'académie.
- L'autoritarisme inadmissible de certains chefs d'établissement.
- L'état de délabrement de beaucoup d'établissements scolaires et pour un bon nombre d'entre eux, l'absence du DTA (Diagnostic Technique Amiante) qui empêche toute réhabilitation.

### **Nous demandons :**

- L'attribution à l'Académie d'un statut spécifique qui prenne en compte ses particularités socio-économiques, culturelles et géographiques et lui donne les moyens nécessaires à l'épanouissement scolaire de ses jeunes.
- La mise en place d'un groupe de travail national pour l'attribution des CIMM afin que les collègues qui en bénéficient y aient vraiment droit.
- Que la règle de limitrophie s'applique à l'Académie de Martinique afin que la Guadeloupe et la Guyane soient désormais ses académies d'extension.
- Une gestion des personnels et des instances paritaires qui respecte la personne humaine, les élus syndicaux et qui assure une véritable équité de traitement entre tous les personnels.
- Une véritable formation continue, de qualité, en présentiel et sur le temps de service.

Nous nous engagerons davantage dans l'action de notre fédération, la F.S.U., Fédération Syndicale Unitaire.

Nous continuerons à agir au sein des intersyndicales dès lors que nos valeurs seront respectées.

Enfin, nous devons aussi continuer le travail entrepris dans les S1 pour gagner les élections professionnelles de décembre 2018 et pour asseoir la confiance des collègues dans notre syndicat.

**Elections à la C.A.A.  
(Commission Administrative Académique)  
du SNES Martinique 2018 - 2021**

**LISTE UNITE ET ACTION**

Nom	Prénom	Catégorie	Etablissement
VERTALE-LORiot	Valérie	Certifiée	Lycée Victor Schoelcher
RETORY	Christelle	Certifiée	Lycée Victor Schoelcher
GAUDION	Gilles	Certifié	Lycée Frantz Fanon
DALIN	Nathalie	Certifiée	Collège Jeanne et Emile Adenet
TIAN-SIO-PO	Miguel	Certifié	Collège François Auguste Perrinon
TANDAVARAYEN	Cathy	Certifiée	Collège Eugène Mona
BACLET	Serge	Certifié	Lycée Bellevue
SABINO	Anna	Certifiée	Collège Georges Elisabeth
GHUNAIM	Manuel	C.P.E.	Lycée la Jetée
MELGIRE	Sandra	Certifiée	Lycée Acajou 1
DEMAR	Pascale	C.O.P.	C.I.O. de Fort-de-France
NUMA	Roger	C.P.E.	Lycée Centre Sud
ELY-MARIUS	Séverine	Agrégée	Lycée Acajou 2
MONTANUS	Thierry	C.P.E.	Lycée Acajou 2
BRITHMER	Marie-Line	Certifiée	Collège Vincent Placolty
GAYRAUD	Vincent	Certifié	Collège Louis Delgrès
HARPIN	Maya	Certifiée	Collège Rose Saint Just
COMMAULT	Keven	Agrégé	Lycée Joseph Gaillard
ADELAIDE	Michaël David	Agrégé	Collège Fernand Donatien
CHAMMAS HONTARREDE	Nadine	Certifiée	Collège François Auguste Perrinon
PIERODE	Thierry	Certifié	Lycée Nord Atlantique
MERIL	Danielle	Certifiée	Rectorat de Terreville
GAUDILLIERE	Christophe	Agrégé	Lycée Acajou 2
LEDUAN	Yannick	Certifiée	Lycée Bellevue
CANTON	Michel	Certifié	Collège Roger Castendet
BONNEVAL	Lucie	Certifiée	LP André Alier
TOULON	Nathalie	Certifiée	Collège du Carbet
CHOMEREAU LAMOTTE	Fabrice	Certifié	Collège Edouard Glissant
CORNELUS	Line-rose	Certifiée	Lycée Frantz Fanon
ZOZOR	Bruno	Certifié	Collège Euzhan Palcy
DESCAS RAVOTEUR	Murielle	Certifiée	Lycée Nord Caraïbe
RAMA	Lilia	C.P.E.	Collège Emile Zola
RODAP	Daniella	Contractuelle	Lycée Centre Sud
TERRO	Sabrina	Certifiée	Lycée Montgérald
FERRATY	Viviane	Certifiée	Lycée Centre Sud
BEAU-IMAN	Pascale	Certifiée	Lycée Joseph Zobel

Les représentants retraités :  
**Titulaire : Michel LARRIBE**  
**Suppléant : Guy CIMPER**

## MODALITES DE VOTE

### Elections à la C.A.A. 2018

#### Electeurs

Tout syndiqué ayant versé sa cotisation au trésorier du S1 à la date du **14 mai 2018** peut et doit voter.

Toute prise en compte par un S1 du vote de collègues non électeurs peut entraîner l'annulation de la totalité du vote de ce S1 par la commission académique de dépouillement.

#### Période de vote

Les opérations de vote se dérouleront du **LUNDI 14 MAI au MARDI 5 JUIN 2018 inclus.**

Le dépouillement dans les S1 aura lieu, au plus tard, le **JEUDI 7 JUIN 2018.**

Le scrutin ne peut pas être ouvert avant la date officielle d'ouverture. En aucun cas il ne peut être prolongé après la date de clôture (mardi 5 juin).

**Tout syndiqué doit émettre 3 votes :**

1. VOTE D'ORIENTATION NATIONALE (C.A.N.)
2. VOTE D'ORIENTATION ACADEMIQUE (C.A.A.)
3. VOTE CATEGORIES

#### Vote dans les sections

**Le vote est individuel et secret.** Dans les S1, chaque syndiqué vote sous double enveloppe. L'enveloppe intérieure contenant le bulletin ne doit comporter aucune mention, l'enveloppe extérieure cachetée doit porter le nom et la signature du votant. Chaque votant remet son vote au secrétaire du S1 et signe la feuille d'émargement sous peine de nullité.

Les collègues absents de leur établissement pendant la durée du scrutin peuvent voter par correspondance, sous double enveloppe.

Le matériel de vote est envoyé à chaque syndiqué par la section académique. Leur vote doit parvenir au S1 pendant la période d'ouverture du scrutin, l'enveloppe extérieure portant nom et signature.

Exceptionnellement, si un syndiqué est empêché de signer la liste en même temps qu'il vote, l'enveloppe extérieure portant son nom et sa signature sera transmise au S3 avec la liste d'émargement par la commission de dépouillement du S1.

La commission de dépouillement, composée de membres de toutes les tendances représentées dans le S1, doit se réunir dès la fermeture du scrutin. La feuille de récapitulation des votes sera signée par au moins 2 scrutateurs.

Les sections qui comptent moins de **trois adhérents** enverront directement au S3 les bulletins de vote avec la feuille d'émargement.

#### Envoi des résultats

**Pour que le vote soit recevable, les feuilles récapitulatives validées par au moins 2 signatures et obligatoirement accompagnées de la feuille d'émargement devront être parvenues au S3, pour le MERCREDI 13 JUIN 2018 AVANT MIDI au siège du SNES.**

#### Vote par correspondance (retraités, isolés)

Mettre le bulletin sous double enveloppe : l'enveloppe intérieure ne doit comporter aucune mention, l'enveloppe extérieure mentionnant : nom, catégorie et signature.

Adresser le vote au **SNES, ZAC DE RIVIERE ROCHE - BAT F 5 - 97200 Fort de France.**

**Les votes par correspondance devront être expédiés assez tôt pour qu'ils soient parvenus au S3 le MARDI 5 JUIN 2018 au plus tard.**

Les enveloppes de vote seront ouvertes par la commission de dépouillement académique après contrôle par le trésorier académique du paiement de la cotisation. Le responsable des retraités devra être présent lors du dépouillement pour effectuer le contrôle de trésorerie des membres de sa catégorie.

#### Membres de la Commission Electorale :

**Serge BACLET, Lucie BONNEVAL, Nathalie DALIN, Roger NUMA, Anna SABINO, Cathy TANDAVARAYEN**

